

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 12

Artikel: Problèmes syndicaux actuels
Autor: Steiner, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 12 - Décembre 1955

47^{me} année



Problèmes syndicaux actuels

Par Arthur Steiner ¹

L'activité déployée par les groupements économiques, les conceptions qu'ils défendent, les revendications qu'ils formulent ne rencontrent pas que des sympathies dans notre pays. Cette constatation vaut plus encore pour les associations qui se vouent à la défense des intérêts des travailleurs. Divers milieux n'aiment guère les syndicats; ils ne leur ménagent pas les critiques. On a encore trop tendance à voir dans l'individu et les valeurs personnelles la seule force créatrice, à leur attribuer tout le mérite de l'essor économique de notre pays. Le *Journal des Associations patronales* écrivait dernièrement: « On ne croit malheureusement plus guère que c'est l'exercice des responsabilités individuelles qui crée les valeurs morales et matérielles dont nous vivons. Au lieu de cela, on a le culte du collectif et des collectivités. »

Nous aurions tous intérêt à des jugements plus nuancés. De même que le soleil et la pluie sont tous deux indispensables, un développement harmonieux de la société est inconcevable sans une conjonction des valeurs individuelles et collectives. L'histoire nous enseigne qu'à chaque fois que l'individualisme ou le collectivisme l'emporte, cette rupture de l'équilibre peut entraîner des conséquences désastreuses, précipiter les masses dans la misère et l'esclavage. Lorsque le collectivisme écrase les libertés, le sort de l'individu est certainement aussi tragique que celui qui l'attend dans une société que l'abus des libertés a précipitée dans le chaos. En revanche, une heureuse combinaison de l'individualisme et du col-

¹ Discours prononcé au congrès du 75^e anniversaire de l'U. S. S.

lectivisme peut créer de grandes choses. Tous deux sont donc indispensables.

Nous avons tous présents à la mémoire les noms des grands hommes qui ont laissé une trace dans l'histoire de notre pays. Nous évoquons leur souvenir avec respect et reconnaissance. Mais n'oublions pas qu'à côté de ces fortes personnalités des groupements, des collectivités — les syndicats notamment — ont bien servi la démocratie. Ils ont contribué à faire des travailleurs des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Grâce à leur effort, la classe travailleuse joue aujourd'hui dans la vie politique un rôle qu'on lui refusait hier. Les syndicats ont donc comblé une lacune périlleuse pour la démocratie; devenue de cette manière le gouvernement du peuple, notre démocratie est aujourd'hui plus forte. Il y a septante-cinq ans, le travailleur était tenu en marge de nos institutions. On ne pouvait donc exiger de lui une profession de foi patriotique. La démocratie telle que nous la concevons aujourd'hui — comme le régime de la participation de tous — n'existait que sur le papier. Elle était étrangère au travailleur. Elle l'abandonnait à lui-même, sans protection. Il ne vivait pas: il végétait. Il n'était bon qu'à assurer l'aisance des privilégiés qui vivaient à ses dépens et qui n'avaient pour lui ni considération ni respect.

Le syndicalisme et la démocratie

Ce n'est pas l'individualisme qui a intégré la classe travailleuse dans la démocratie: c'est l'organisation collective, fondée sur la solidarité des hommes qui travaillent. Ainsi donc, quelque respect que nous ayons des valeurs personnelles et de leur apport au devenir de la société, nous jugeons indispensable l'action d'organismes collectifs, mais d'organismes conscients de leurs responsabilités, respectueux des libertés et décidés à les défendre. Limitons un instant nos considérations au plan économique. Croit-on que si les travailleurs vivaient encore dans les mêmes conditions de sujétion qu'il y a septante-cinq ans, notre production industrielle aurait atteint le niveau et la qualité d'aujourd'hui? Et si, au cours de la seconde guerre mondiale, les travailleurs ont été prêts à défendre sans réserve notre démocratie, c'est parce qu'ils savaient ce qu'ils avaient à perdre. Ce changement est très largement l'œuvre des syndicats.

Si notre démocratie est devenue plus diverse, plus sociale, plus juste tout à la foi, c'est en partie sous l'influence du mouvement ouvrier. Cette évolution implique naturellement une augmentation du nombre des tâches dévolues à la société. Il est donc absurde d'accuser l'Etat de compliquer à plaisir ses rouages. *Un Etat repose sur des bases d'autant plus solides qu'il a une conscience plus grande de ses devoirs sur le plan social. L'Etat qui entend protéger raison-*

nablement les citoyens contre les risques économiques et sociaux ne peut pas être un Etat dont les mécanismes sont réduits à la plus simple expression. Nous ne pouvons plus nous contenter du cadran solaire d'autrefois; pour mesurer le temps, nous sommes contraints de recourir à des instruments toujours plus compliqués et plus précis. Cette comparaison vaut aussi pour l'Etat. Pour faire face à des tâches qui sont devenues plus nombreuses et plus complexes dans la mesure où la société s'est diversifiée, il a été contraint de multiplier et de perfectionner ses mécanismes.

Nous sommes encore loin du but. Il reste beaucoup à faire. Cependant, certains esprits impatients méprisent les résultats de cette *évolution*; pour eux ce n'est qu'un succédané, comme la saccharine par rapport au sucre; l'Etat conforme aux vœux des travailleurs ne sera pas instauré avant que celui d'aujourd'hui n'ait été éliminé. On ne s'est jamais plus lourdement trompé. *Si nous avons coopéré au développement de nos institutions démocratiques, ce n'est pas pour les détruire demain.* Nous ne tissons pas une toile de Pénélope. Nous voulons poursuivre cette œuvre de construction. Nous ne sommes pas des démolisseurs. Notre démocratie montre peut-être ici et là des traces d'usure; mais les pièces usées peuvent être changées. Les maux sont réparables. Pour ces esprits fougueux, ce sont là considérations de petits bourgeois. Comme des enfants privés d'un beau spectacle, ils sont déçus que l'Union syndicale ait renoncé à tirer des feux d'artifice. *Mais une fois le dernier tiré, la nuit est encore plus sombre, plus inquiétante, plus lourde de menaces qu'avant.*

Les travailleurs ont la possibilité de rendre plus habitable encore notre maison suisse, meilleures nos institutions. Mais s'ils n'apportent pas à cette tâche le courage, la clairvoyance et l'enthousiasme qu'elle requiert, les résultats seront à l'avenant. Et si certaines revendications urgentes ne sont pas encore réalisées, ce n'est pas à l'Etat et à nos institutions qu'il faut s'en prendre. A ceux qui croient encore que la domination d'une classe sur les autres résoudra tous les problèmes, je voudrais rappeler que rien ne ressemble plus à une dictature qu'une autre dictature. *Elles ont toutes cela de commun que, partout et toujours — et quelle que soit l'étiquette — ce sont les travailleurs qui tirent la courte paille.* Partout, ce sont eux qui font les frais de l'ambition des dictateurs et des exactions de leurs satrapes. Il faut croire que cela ne suffit pas pour dissiper les tenaces illusions qui subsistent. Des missionnaires d'un nouveau genre et des pèlerins s'emploient à les entretenir. Quant à nous, nous n'avons pas besoin d'entreprendre des voyages d'études au-delà du rideau de fer pour savoir ce qui s'y passe: il nous suffit de savoir que les syndicats libres n'y sont pas tolérés, que les travailleurs sont dans l'impossibilité de faire entendre leur voix et de défendre leurs droits.

Les milieux qui ne considèrent pas d'un bon œil l'essor du syndicalisme déplorent que l'économie dite libre ne puisse se passer de ce trouble-fête. Les syndicats, disent-ils, tendent à abuser de leur puissance, et d'autant plus qu'ils ont beaucoup d'argent. Nous comprenons fort bien que les positions que le syndicalisme a conquises et que l'influence qu'il exerce inquiètent ses adversaires. Evidemment, ils savent bien qu'on ne peut pas supprimer les syndicats et qu'il faut composer avec eux. Leur rêve serait de les affaiblir de telle sorte qu'ils soient pratiquement condamnés à l'inaction. Il va sans dire que nous ne sommes pas disposés à nous laisser déloger et à jouer les parents pauvres dans une économie prospère.

Les syndicats, dit-on, tendent à abuser de leur puissance! C'est une vulgaire calomnie. Qui s'emploie à la répandre? Les groupements mêmes qui s'arrogent une part de puissance incompatible avec nos principes démocratiques. Les accusations lancées contre les syndicats visent, de toute évidence, à donner le change et à leurrer l'opinion. *Les syndicats n'aspirent pas à une position dominante; mais ils veulent être et rester assez forts pour exercer pleinement les droits que la démocratie leur confère; ils y sont d'autant mieux autorisés qu'ils jouent le jeu et respectent les décisions prises démocratiquement.*

Ni les salariés ni l'économie nationale n'ont intérêt à un affaiblissement des syndicats. Notre pays offre d'ailleurs *d'autres exemples bien plus probants d'une concentration de la puissance économique.* Ces concentrations visent si ouvertement à accroître les profits et à promouvoir des intérêts particuliers que l'on comprend que les gagne-petit suivent leur essor avec inquiétude et amertume. Leur influence et leur pouvoir grandissent. Elles sont toujours mieux armées, toujours plus efficaces. De toute évidence, cette évolution contraint le syndicalisme à accroître, lui aussi, l'efficacité de ses armes. *L'activité des syndicats ne peut plus être limitée à l'aménagement des salaires; elle doit s'étendre à l'ensemble des problèmes économiques.* Pour les syndicats, l'apprentissage a été dur. Il est non moins évident que, pour être en état de défendre efficacement les intérêts des travailleurs dans une économie sans cesse plus complexe, nos organisations doivent avoir de l'argent. Elles en ont. Nous ne le contestons pas. L'absurde, c'est que les milieux qui en prennent ombrage soient précisément ceux qui s'entendent le mieux à arrondir leur pelote.

Nous comptons dans nos rangs des membres qui ne voient pas d'un bon œil les syndicats consolider leurs finances et qui assimilent les cotisations syndicales à une désagréable imposition. Quelques centimes d'augmentation de la contribution hebdomadaire provoquent parfois des conflits plus âpres qu'un problème fondamental. C'est là un comportement regrettable et mesquin à l'égard de l'organisation qui a le plus efficacement contribué à améliorer la

situation des travailleurs. Les membres qui, cédant à une propagande démagogique, refusent à leur organisation les moyens financiers dont elle a besoin, témoignent qu'ils n'ont encore aucune idée des tâches du syndicalisme moderne. *Les travailleurs font les premiers les frais de cette déplorable ignorance.*

Si l'Union syndicale et ses fédérations sont devenues des organisations économiques avec lesquelles il faut compter, elles le doivent à leur puissance, comme aussi à la nette et raisonnable attitude qu'elles ont adoptée face aux problèmes économiques. Qui connaît bien la réalité suisse doit admettre que le fait d'avoir rallié quelque 400 000 travailleurs au syndicalisme libre est une réussite. Mais les grands nombres ont leurs dangers. La fierté qu'inspire ce résultat risque de faire oublier que trop de travailleurs encore restent à l'écart — ce qui ne les empêche pas de savourer en toute tranquillité d'esprit les marrons que nous avons tirés du feu pour eux. L'effectif des travailleurs non organisés est pour le moins aussi élevé que celui des membres de l'Union syndicale. Certes, ils ne sont pas tous organisables. Nous ne voudrions pas non plus les compter tous dans nos rangs. Quoi qu'il en soit, des dizaines et des dizaines de milliers d'entre eux sont susceptibles de devenir de bons syndiqués. C'est dire que *le recrutement est aux syndicats ce que le pain quotidien est à l'homme.* Ce congrès doit être le signal d'une nouvelle activité dans le domaine de la propagande et du recrutement!

Les syndicats minoritaires

On dit que l'Union syndicale suisse n'incarne pas seule le syndicalisme suisse. C'est vrai. Les syndicats minoritaires bourdonnent volontiers autour du coche. Mais ce sont les syndicats libres qui poussent seuls l'attelage vers le mieux-être social. Les milieux bourgeois et leur presse critiquent vertement notre comportement à l'égard des syndicats minoritaires. On nous accuse d'user de contrainte envers ces importuns, voire de terreur, de fouler aux pieds les principes démocratiques en quelque sorte. Si l'on en croyait ces mentors, la multiplicité des tendances syndicales serait la preuve même de la démocratie. A leurs yeux, plus la démocratie ressemble à un manteau d'arlequin et plus elle est belle! Un haut dignitaire de l'Eglise déclarait récemment: « Admettons un instant qu'il n'y ait pas de syndicats chrétiens ou qu'ils adhèrent en bloc à l'Union syndicale suisse. Je suis certain qu'au bout de peu de temps ce ne seraient plus les éléments modérés qui l'emporteraient au sein de l'Union syndicale, mais les extrémistes, les partisans inexorables de la lutte de classe, les ennemis de la religion. »

Je ne pense pas que l'on doive conclure de cette déclaration que la formation des syndiqués chrétiens-sociaux est telle que leur adhésion massive à l'Union syndicale aurait pour effet de pousser le

syndicalisme libre sur les chemins de la révolution! En admettant même que les syndicats chrétiens puissent avoir une influence sur notre comportement, *jamais — que nous collaborions ou non avec eux — ils ne parviendront à modifier la ligne de conduite que l'Union syndicale et ses fédérations se sont tracée.* Cette ligne de conduite reste dictée exclusivement par les besoins des économiquement faibles et par les possibilités économiques du moment.

Une citation extraite d'un article que la *Solothurner Zeitung* a consacré à la fusion de l'A. F. L. et de la C. I. O. américaines jette une lumière crue sur la raison d'être de la dissidence syndicale: « *Un syndicalisme unifié est en mesure de défendre plus efficacement ses intérêts face à l'Etat et face aux employeurs: ces derniers perdent alors la possibilité de dresser deux syndicats l'un contre l'autre.* »

La gazette soleuroise exprime, sans le vouloir peut-être, les véritables mobiles de ceux qui entretiennent et encouragent la division syndicale. Ils mentent en prétendant que le pluralisme syndical est aussi indispensable à la démocratie que la pluralité des voix dans un chœur d'armillis. Il est temps que l'on cesse d'assimiler la démocratie à la feuille de vigne qui cache tout ce que l'on n'ose pas montrer. Ni la démocratie ni le salut de l'âme des travailleurs ne sont ici en cause: il s'agit tout simplement de susciter entre les travailleurs une rivalité préjudiciable à leurs intérêts. Nous condamnons ces manœuvres; nous nous inscrivons en faux contre les allégations de ceux qui prétendent que nous opprimons les dissidents, ou encore que nous ne respectons pas les convictions religieuses de nos membres. *L'action menée par les organisations rattachées à l'Union syndicale est à tout le moins aussi chrétienne que les agissements des minoritaires.* D'ailleurs, ce ne sont pas nos membres pratiquants qui lancent ces accusations, mais des milieux absolument étrangers au mouvement syndical. Même les jugements que peuvent rendre certains tribunaux ne changeront rien à cette réalité. Nous le répétons: *l'action menée par les organisations rattachées à l'Union syndicale suisse est pour le moins aussi chrétienne que les agissements des minoritaires.*

On ne saurait donc attendre de nous que nous encaissions sans broncher toutes ces accusations calomnieuses. Les Raminagrobis qui prétendent défendre les minoritaires ne nous épargnent pas les coups de griffe. Mais quoi! ni les syndicats ni leurs partenaires ne vivent au Monomotapa. La réalité économique est souvent brutale. Nous aussi, nous devons l'affronter — et parfois brutalement.

La convention collective et la loi

Dernièrement, certains milieux ont espéré que le projet de loi sur la convention collective et sa déclaration de force obligatoire

générale allaient leur offrir l'occasion de freiner le développement des syndicats. Certes, nous souhaitons une loi sur la convention collective, mais une loi conçue de manière à empêcher que les relations contractuelles et les résultats qu'elles ont permis d'obtenir ne soient menacés en période de dépression économique. Certes, le Code des obligations permet au juge d'annuler les accords passés entre employeurs et travailleurs qui sont contraires aux dispositions contractuelles. Cependant, aucune plainte ne peut être déposée sans le consentement exprès du ou des travailleurs lésés. C'est pourquoi, en élaborant le projet initial, le législateur a voulu dans de modestes limites garantir aux associations un droit de plainte et de contrôle par le truchement de la communauté contractuelle. Comme on sait, les uns prétendent que c'est là une innovation malencontreuse, alors que les autres estiment que la loi ne fait que codifier une institution qui existe déjà. *Le droit de plainte et de contrôle est d'ailleurs l'unique progrès qu'implique ce projet. Au nom de l'Union syndicale je déclare qu'une loi sur la convention collective qui n'instituerait pas la communauté contractuelle serait inacceptable pour nous.* J'ajoute que notre opposition ne s'étend pas à une loi limitée à la déclaration de force obligatoire générale.

Malheureusement, les milieux hostiles à l'Union syndicale ne se bornent pas à combattre la communauté contractuelle. Ils veulent que la nouvelle loi assure des privilèges indus aux syndicats minoritaires, qu'elle soit, en quelque sorte, la couveuse d'organisations trop défailtantes pour affronter le rude climat de la réalité économique, ou si l'on veut la béquille d'un syndicalisme rachitique.

Sans crainte d'être démenti, je puis affirmer que si les rôles étaient inversés, que si les syndicats libres étaient en minorité et les autres en majorité, personne n'aurait songé à nous octroyer de tels privilèges! La loi que l'on veut nous imposer est une véritable aubaine pour les avocats. Nous sommes donc reconnaissants au Conseil national d'avoir eu le courage d'inviter le Conseil fédéral à remettre l'ouvrage sur le métier — et de lui avoir donné simultanément certaines instructions précises. L'Union syndicale ne donnera son approbation à une loi de ce genre que si elle est utile à la convention collective et respecte la liberté de contracter des syndicats. Tout projet dirigé contre nous sera combattu résolument.

L'action syndicale repose en grande partie sur les contrats collectifs. Ils sont aujourd'hui au nombre de 1500 et règlent les conditions de travail de 700 000 à 800 000 salariés. Ils sont fondés sur la liberté et sur la confiance mutuelle des parties, ainsi que sur leur désir de collaborer. Ce ne sont pas de simples traités d'armistice, mais des instruments propres à ordonner durablement les relations entre employeurs et travailleurs. Les contrats collectifs se sont imposés dans l'industrie et les arts et métiers. Ce n'est malheureusement pas encore le cas dans les professions d'employés. Quoi qu'il en soit, *le*

développement des accords contractuels marque un tournant, pour les syndicats en particulier et pour l'économie nationale en général. La convention collective est conforme à notre conception de la démocratie. Au cours des dernières années, elle a assuré aux travailleurs des droits et des succès matériels plus amples que ceux qu'ils auraient pu attendre d'un recours à la loi. Nous devons donc nous appliquer à en promouvoir le développement.

La convention collective est l'instrument le plus propre à régler les conditions de travail dans l'économie privée. Mais les divers règlements et ordonnances qui arrêtent ces conditions dans les services publics sont assimilables en quelque sorte à des contrats collectifs. En effet, ils sont précédés de pourparlers; ils reposent sur une entente entre les parties, sur des transactions qui ne se distinguent guère de celles qui sont notre pain quotidien dans l'industrie privée.

Dans l'ensemble, on peut admettre que les syndicats sont fermement acquis à la convention collective, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient prêts à signer n'importe quel contrat. Ils visent à la perfectionner, à en étendre le champ d'application. Depuis longtemps, la convention collective moderne ne se limite plus à la simple réglementation des salaires. Sa validité s'étend aussi sur une période plus longue qu'hier. Derrière cette évolution, il y a un énorme travail syndical.

Dans la mesure où les conventions collectives sont devenues plus nombreuses, où leur champ d'application s'est étendu, l'influence exercée par les syndicats dans l'économie s'est accrue. Ils ont contraint les employeurs à renoncer à l'ancienne conception du patronat de droit divin. C'est là un succès moral et matériel dont on n'appréciera jamais assez l'ampleur. De manière générale, la conciliation et l'arbitrage ont relayé la grève et le lock-out. Les responsables syndicaux connaissent mieux qu'hier les rouages économiques; c'est d'ailleurs la condition d'une action efficace. Faut-il rappeler qu'il y a vingt ans on prétendait encore, dans les milieux industriels, que les syndicats seraient à jamais incapables de remplir les obligations et les devoirs qu'impliquent les contrats collectifs. L'évolution a démenti ce pessimisme.

Le développement des contrats collectifs implique une consultation toujours plus large des travailleurs et de leurs représentants. On a écrit de doctes ouvrages sur les méthodes de la consultation ouvrière. Bien que je sois très loin de les avoir tous lus, je suis néanmoins certain d'une chose: seule la convention collective est à même de garantir une consultation appropriée des travailleurs, conforme aux aspirations des salariés et aux exigences de la production moderne. Les progrès réalisés jusqu'à aujourd'hui sont l'œuvre des syndicats. *Ces progrès sont insuffisants. Ils doivent être poursuivis. La convention collective en offre seule le moyen.*

On comprend dès lors que nombre d'organisations syndicales ne souhaitent guère que la loi généralise les conquêtes des conventions collectives et qu'elles redoutent que les progrès de la législation aient pour effet de saper les bases mêmes des relations contractuelles. *Miner le contrat collectif, c'est saper le syndicat*, son influence et ses possibilités d'action. On ne peut pas attendre des syndicats qu'ils fassent hara-kiri.

Il est naturel que l'apparition, puis le développement des conventions collectives aient posé le problème des rapports entre la loi et le contrat. Ces relations doivent être sans cesse ajustées et rajustées. Cette constatation, dictée par le simple bon sens, n'appelle pas de longues et filandreuses considérations théoriques.

Il va sans dire que nous ne nous opposons pas à la loi. Mais nous ne tolérerons jamais que l'on suscite une rivalité artificielle entre la loi et le contrat. Tous deux sont nécessaires, mais tous deux ont des fonctions différentes. Ce qui importe, c'est de délimiter leurs domaines respectifs de manière aussi précise que possible. La loi fédérale sur le travail, actuellement en gestation, pose ce problème, comme d'ailleurs toutes les lois fédérales et cantonales relatives au droit du travail.

Si le projet de loi fédérale sur le travail marque un progrès, c'est le progrès de l'opposition. De toute part surgissent des objections de mauvais augure. Les perspectives sont si peu encourageantes que l'on peut se demander si l'Union syndicale ne serait pas bien inspirée d'exiger une *revision rapide de la loi fédérale sur les fabriques* et d'inviter la Confédération à élaborer, parallèlement, une *loi limitée au commerce et aux arts et métiers*. De toute évidence, les 800 000 travailleurs de ces branches ont droit à la même protection que les quelque 550 000 personnes occupées dans les fabriques.

Sécurité sociale et dirigisme

Pour les syndicats, la *sécurité sociale* constitue le problème essentiel. Dans le monde occidental, l'aménagement de la sécurité sociale commandera le choix entre la liberté et la servitude. Je sais, il est de mode de présenter l'Union syndicale comme un fourrier du dirigisme et de l'étatisme, comme un danger pour la liberté. Mais nos enfants ne boivent-ils pas un lait « dirigé »? N'ingurgitons-nous pas force produits « cartellisés »? La liberté de choix des consommateurs suisses n'est-elle pas chose toute relative? Ces accusations ne laissent donc pas d'être plaisantes dans la bouche d'un porte-parole de l'agriculture ou d'industriels et d'hommes d'affaires pieds et poings liés par de profitables accords à caractère de cartel, dans la bouche de gens dont le plus grand souci est d'empêcher une baisse des prix ou

de porter les droits de douane à un niveau prohibitif. Mais quoi! ils seront toujours nombreux ceux dont la main gauche ignore ce que fait la droite.

Il n'y a aucune contradiction entre nos conceptions économiques et sociales et la démocratie. *Nous souhaitons une saine concurrence, certes, mais nous demandons l'intervention de l'Etat à chaque fois qu'il s'agit — particulièrement en période de pénurie — de protéger le porte-monnaie des gagne-petit contre certains appétits.* Nous voulons la liberté dans l'ordre. Mais nous nous dresserons toujours contre les abus préjudiciables aux consommateurs.

Je l'ai dit, le problème de la sécurité sociale est le plus important du temps présent. Sa solution est liée au maintien du plein emploi. Cette affirmation vaut pleinement pour un pays comme la Suisse. Dépourvu de matières premières et — heureusement — de colonies, il fonde exclusivement sa prospérité sur le travail. Mais la stabilisation du plein emploi ne dépend pas de nous seulement. Nos échanges avec l'étranger totalisent près de 11 milliards de francs et nos exportations 5,2 milliards. Notre économie ne peut être florissante que si les autres pays sont prospères.

Certes, le commerce extérieur est le principal moteur de notre économie. Nous ne commettrons cependant pas l'erreur de sous-estimer l'importance des activités qui travaillent pour le marché intérieur. Ces deux secteurs sont complémentaires et tous deux indispensables. L'optimum réside dans un rapport raisonnable entre les deux. En phase de surexpansion économique, cet équilibre n'est pas facile à réaliser. Les investissements irrationnels constituent un danger. Il n'est pas certain non plus que tous ceux qui tiennent aujourd'hui la barre, alors que la brise est favorable, seront capables de garder le navire bien en main quand le vent soufflera en tempête.

La capacité de production de l'industrie suisse, celle du bâtiment également, a fortement augmenté depuis la fin de la guerre. Depuis 1939, le nombre des ouvriers occupés dans ces deux secteurs s'est accru de 50% et le rendement s'est amélioré dans d'extraordinaires proportions. L'intensification de la concurrence exige un accroissement de la productivité. Dans maints cas, l'augmentation de la capacité de production a répondu à une nécessité. Mais il n'en reste pas moins que l'agrandissement de maintes installations, l'ouverture de maintes entreprises ont été commandés exclusivement par l'appât du gain immédiat; l'avenir montrera probablement qu'une partie de ces investissements étaient irrationnels. Quoi qu'il en soit, pour être en état de maintenir le plein emploi, nos entreprises doivent disposer aujourd'hui d'un volume de commandes sensiblement supérieur à celui d'avant-guerre. *C'est dire que l'économie de notre pays est demeurée sensible aux crises.* La prospérité présente ne doit pas nous faire oublier cette réalité.

Plein emploi et lutte contre les crises

Le maintien du plein emploi, les mesures et les efforts qu'il requiert restent à l'ordre du jour. Il y a chez nous des esprits bizarrement faits qui s'ingénient à monter en épingle les inconvénients de la prospérité. Ils préconisent ce qu'ils appellent un retour à la normale, mais sans préciser ce qu'ils entendent par ce terme vague à souhait. Qu'est-ce qu'une époque normale? Celle qui a précédé la seconde guerre mondiale? Ou encore la phase de fléchissement qui s'est inscrite avant le conflit coréen? Mais ceux qui souhaitent ce retour à la normale sont les premiers à solliciter l'intervention de l'Etat à la moindre diminution du volume des commandes. Pour ces gens-là, le libéralisme n'est qu'une parure de beau temps, qu'ils troquent contre le parapluie de l'interventionnisme dès l'apparition du plus léger nuage.

Le mouvement syndical suit avec intérêt l'activité des organisations internationales, de l'Organisation internationale du travail avant tout, de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Union européenne de paiements. Depuis la fin de la guerre, ces organismes ont fait un excellent travail. L'O. E. C. E. et l'U. E. P. se sont efficacement employées à supprimer ou atténuer les entraves qui freinent les échanges internationaux. Les crédits ouverts par la Confédération à l'U. E. P. ont fait l'objet de critiques, inspirées avant tout par la crainte de pertes éventuelles. *En admettant que des pertes soient dans l'ordre des choses possibles, elles seraient dans tous les cas préférables à un chômage massif.* Les syndicats ont toutes les raisons de soutenir les efforts déployés pour rompre les corsets qui compriment artificiellement l'expansion du commerce mondial. Dans les circonstances actuelles, les pays européens se trouveront mieux d'un maintien de l'U. E. P. que d'un retour à la libre convertibilité des monnaies.

Si le volume des commandes diminue, nous avons la possibilité de ne pas renouveler les contrats des travailleurs étrangers engagés à titre provisoire. L'Union syndicale suisse émet des réserves sur le contrôle de cette main-d'œuvre. On a le sentiment que certains cantons sont mieux renseignés sur le nombre des têtes de bétail et la production des navets que sur l'effectif exact des travailleurs étrangers. Il y a dans notre pays plus de 200 000 travailleurs étrangers. Leur nombre va au-delà des prévisions sur lesquelles on se basait au début. Malgré cela, les demandes d'entrée en Suisse s'accroissent sans cesse. Nous comprenons bien que l'industrie doive faire face aux commandes dans les délais fixés. Mais il y a une limite à l'engagement de main-d'œuvre étrangère. *Cette limite nous paraît maintenant dépassée.* Dans notre pays comme ailleurs, les voix se multiplient qui considèrent une nouvelle expansion de la superconjoncture comme non souhaitable. Du point de vue d'un plein emploi

durable, de telles opinions sont compréhensibles. Mais si l'on veut freiner quelque peu la superconjoncture, il faut freiner aussi l'entrée des travailleurs étrangers sous contrôle.

Bien que la conjoncture soit satisfaisante, voire très satisfaisante dans la plupart des branches, on doit néanmoins se demander si elle ne risque pas d'être interrompue brusquement par une crise, que celle-ci éclate dans le bâtiment ou dans les industries d'exportation. Mais l'activité économique est affaire humaine et les hommes peuvent en influencer le cours, positivement ou négativement. L'appréciation de l'évolution diffère selon qu'on est porté à l'optimisme ou au pessimisme. Mais il y a une sorte de pessimisme qui est dicté par l'intérêt. Certaines gens voient tout en noir, ce qui est un moyen commode de s'opposer à toute augmentation des salaires et des prestations sociales. Il est vrai que, pour ce qui est de l'aménagement de leurs revenus, leur pessimisme de commande fait place au plus vigoureux optimisme! A les écouter, on est tenté de croire que la prospérité est un état malsain dont seule une crise peut nous guérir. Le fameux docteur Knock de Jules Romain ne disait-il pas déjà que la santé est un état précaire qui ne présage rien de bon? Il a fait école chez nous.

Les syndicats doivent envisager l'évolution avec un raisonnable optimisme. Ils constatent avec satisfaction que de larges milieux sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de préparer systématiquement les mesures propres à prévenir les crises ou à en atténuer les effets. Nous ne sommes plus seuls à défendre cette conception comme il y a vingt ans, au temps de l'initiative de crise. Certes, il y a encore des libéralistes à tout crin. Mais eux aussi sont obligés de reconnaître que le libéralisme vieillissant ne peut plus se passer des béquilles de l'Etat.

Cependant, des mesures prises dans le cadre national sont aujourd'hui insuffisantes pour stabiliser durablement le plein emploi. Des accords internationaux, une coopération internationale et plus encore, des actes sont nécessaires. Les syndicats ne sauraient demeurer étrangers à cette coopération; ils doivent y participer, ils doivent même en prendre l'initiative. L'humanité n'a pas le droit d'abandonner au chômage des hommes capables de travailler et de produire des richesses. Elle en a d'autant moins le droit que, dans les pays économiquement sous-développés, des millions d'hommes sont encore dénués de tout ce qui rend à nos yeux la vie digne d'être vécue; ces masses déshéritées n'ont d'autre perspective qu'une mort prématurée. Dans une économie raisonnablement organisée, le travail ne saurait être une malédiction: c'est le fondement du bien-être de tous. Même dans les pays industriels, nombre de travailleurs sont encore loin de bénéficier d'un niveau de vie conforme à leur effort et aux possibilités offertes par la technique. Maintes des conceptions qui dominent encore doivent être révisées. Les syndicats entendent

résoudre dans la liberté le problème du plein emploi. Dans la liberté, en marge de toute dictature. Mais pour cela, une étroite coopération est nécessaire entre l'Etat, les groupements d'employeurs et les syndicats. Les sceptiques mettent en doute l'efficacité de cette coopération. Ils comparent la prospérité au soleil qui se couche au soir de la journée et se relève dans tout son éclat au matin. Mais si l'on assimile l'évolution économique à un phénomène naturel et irréversible, que devient dans tout cela la liberté de l'homme? Que vaut son libre arbitre s'il n'est que l'objet d'un mécanisme qui lui échappe? *De même que l'Etat moderne est parvenu à éliminer la peste et d'autres fléaux réputés autrefois naturels, il est aujourd'hui en mesure d'éliminer le chômage. L'instinct de conservation le plus élémentaire l'y contraint d'ailleurs.*

La lutte contre le renchérissement

Dans notre pays, les relations entre *les prix et les salaires* jouent un rôle décisif. Elles commandent le plein emploi. Lorsque ce rapport est déséquilibré, quand les prix sont trop élevés et les salaires trop bas, le pouvoir d'achat des masses populaires diminue. Inversement, quand la masse des salaires, la masse monétaire est supérieure au volume des biens disponibles, c'est l'inflation. Ces deux manifestations du déséquilibre peuvent provoquer le chômage.

Chez nous comme ailleurs, les salaires ont provoqué des tensions. Les grandes grèves nous ont été épargnées. Les employeurs et les syndicats sont finalement parvenus à s'entendre. Nos organisations peuvent revendiquer le mérite d'avoir pratiqué une politique raisonnable. Il n'en reste pas moins que maints salaires sont encore trop bas. On oppose à nos revendications le net accroissement des salaires réels; on relève qu'il est particulièrement marqué pour la main-d'œuvre non qualifiée. Sans contester le moins du monde les résultats obtenus, il faut bien avouer qu'une augmentation de 20% du pouvoir d'achat du travailleur qui disposait de 300 fr. seulement avant la guerre n'a rien d'excessif; en dépit de cette amélioration, ce salarié a de la peine à nouer les deux bouts et à entretenir dignement les siens. Dans bien des cas, ce n'est possible qu'à la condition qu'un ou plusieurs membres de la famille travaillent au dehors. La prospérité dont nous bénéficions doit permettre d'assurer un gain suffisant à un père de famille, même s'il n'occupe qu'un emploi non qualifié.

Le contraste qui subsiste entre les soucis qui accablent encore maintes familles et les brillants résultats de l'activité économique est désormais inacceptable. Si l'on excepte diverses branches peu importantes de l'artisanat, les hausses des salaires n'ont pas empêché la plupart des entreprises industrielles et artisanales de moderniser et d'agrandir leurs installations. Nombre d'entre elles ont pro-

cédé à ces investissements sans recourir à l'emprunt. Simultanément, elles ont versé de substantiels dividendes. Enfin, on conviendra que les augmentations accordées aux ouvriers n'ont pas empêché les directeurs et autres managers d'adapter leurs traitements et prébendes au renchérissement et à l'accroissement de la productivité. En bref, on peut dire sans exagérer que l'évolution des salaires n'a entraîné aucune conséquence préjudiciable pour l'économie suisse. Plus le volume de la production augmente ensuite du perfectionnement des machines et de l'organisation du travail, plus les frais fixes s'accroissent et plus il est nécessaire d'utiliser pleinement la capacité de production et des installations toujours plus coûteuses. Mais cela suppose l'élévation constante du pouvoir d'achat. En d'autres termes, l'augmentation des salaires devient toujours plus une exigence économique, une exigence inéluctable. Depuis longtemps, les salaires ont cessé d'être — en admettant qu'ils l'aient jamais été — un simple élément des coûts de revient. L'accroissement de la production et l'idéal spartiate que prêchent encore d'aucuns sont incompatibles. L'augmentation de la production et des bénéfices doit avoir pour contrepartie des salaires plus élevés.

Mais attention! Ne cédon pas à l'illusion de croire que l'amélioration des niveaux de vie doit être recherchée uniquement par le biais d'un relèvement des salaires. Il importe d'attacher la plus grande attention à l'évolution des prix. Négliger cette évolution, c'est courir au-devant de grosses déceptions. Souvent, le travailleur remue ciel et terre pour arracher une modeste augmentation de salaire, sans se douter que le produit qui sort de ses mains laisse d'énormes marges de bénéfice au producteur et aux intermédiaires. Les syndicats doivent mettre fin à cet état de choses. Les cartels et accords à caractère de cartel prolifèrent. Il n'est dès lors pas étonnant qu'on exige toujours plus fortement que l'Etat fasse de la lumière sur leurs agissements, les soumette à un contrôle. Mais qu'on nous entende bien: *nous ne sommes pas adversaires des cartels. Nous nous dressons uniquement contre leurs abus, qui menacent de faire derechef de la Suisse un îlot de vie chère.*

Cependant, la défense des intérêts des consommateurs ne saurait être synonyme de sous-enchère, de gâchage des prix, de concurrence déloyale. Qui dit sous-enchère dit salaires de famine. D'aucuns ont une conception simpliste de l'échange: acheter au plus bas prix possible, mais vendre au plus haut prix possible. Nous devons tendre au juste prix. Evidemment, il ne peut pas être déterminé sans contestations. Trop d'intérêts sont en jeu. Pour réfréner les « appétits » des travailleurs, on se plaît à leur rappeler que les salaires suisses et suédois sont les plus élevés d'Europe. On omet d'ajouter que les salaires en vigueur dans divers pays, bien que moins hauts que les nôtres, permettent d'acheter proportionnellement plus que chez nous. C'est notamment le cas en Allemagne occidentale. 100 DM

ont un plus grand pouvoir d'achat que 100 fr. *La Suisse est devenue un pays cher. Le renchérissement est dû dans une plus large mesure à des facteurs indigènes qu'à des facteurs extérieurs. Cette constatation appelle une protection plus efficace du consommateur, une politique économique plus soucieuse de ses intérêts.*

Cet état de choses a engagé l'Union syndicale, la Fédération des sociétés suisses d'employés et l'Union fédérative à constituer une *Communauté de travail pour le maintien du plein emploi et la lutte contre le renchérissement*. C'est dire que ces problèmes nous préoccupent très sérieusement. Nous remercions la F. S. E. et l'Union fédérative d'avoir bien voulu accepter de coopérer avec nous dans l'intérêt le mieux compris des consommateurs.

Dans la lutte que nous avons engagée contre la hausse des loyers, nous avons remporté une demi-victoire. Les citoyens se sont prononcés en majorité pour notre initiative, mais elle a échoué devant l'opposition des cantons. En bons démocrates, nous nous sommes inclinés. Quant au contreprojet du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, il a subi une double défaite. Certains journaux en tirent la conclusion que les mesures de protection que le contreprojet prévoyait ne sauraient plus dès lors figurer dans la nouvelle législation. Si nous comprenons bien, la réglementation relative au contrôle des prix et des loyers et à la protection des locataires qui doit être mise sur pied d'ici au 1^{er} janvier 1957 devrait être encore plus déficiente que le régime actuel! *Nous ne l'entendons pas de cette oreille! Certes, l'Union syndicale prêtera la main à une nouvelle réglementation du contrôle des prix, des loyers et de la protection des locataires, mais à la condition qu'elle soit équitable. Nous voulons protéger les locataires contre les exigences abusives des propriétaires. Nous ne changerons pas d'attitude tant que ce danger subsistera.* Dans la plupart des cantons, il est encore loin d'être dissipé.

En outre, nous jugeons *nécessaire de maintenir le contrôle des prix et de fixer des prix maximums pour empêcher que les producteurs et les intermédiaires ne prennent prétexte des déséquilibres entre l'offre et la demande pour imposer des prix surfaits aux consommateurs.*

Enfin, des mesures doivent être prises pour *mettre des logements bon marché, mais convenables, à la disposition des gagne-petit*. La construction est aujourd'hui trop chère. On tente d'en rendre responsable les ouvriers du bâtiment. On insinue que les hauts loyers seraient une conséquence de l'adaptation des salaires. C'est de la démagogie. Comme les travailleurs des autres branches, les gars du bâtiment doivent bénéficier de salaires convenables. Les coûts de construction sont élevés, certes. Mais des méthodes plus rationnelles permettraient de les abaisser sensiblement, particulièrement en ce qui concerne les grands immeubles locatifs. De nouvelles possibilités

d'agir en vue du bien public s'ouvrent aux autorités et aux coopératives de construction.

La lutte contre les crises et le plein emploi

Pour être en mesure de maintenir le plein emploi, l'Etat doit disposer des moyens financiers qu'exige la politique visant à atténuer autant que possible les fluctuations économiques et à en corriger les effets. L'éventail des tâches de la Confédération est largement ouvert. Il suffit de songer à la diversité de celles qui incombent à la division du commerce ou qui sont dévolues au délégué aux possibilités de travail. Il faut que les relations commerciales avec l'étranger demeurent intenses et fructueuses. Les accords bilatéraux ont contribué d'étonnante manière à porter et à maintenir l'emploi à un niveau élevé dans les diverses branches. Les syndicats le reconnaissent volontiers. La confiance que notre pays, son industrie et la qualité de ses produits inspirent à l'étranger est un élément important du plein emploi. Cependant, si le volume des commandes étrangères diminuait, si le degré d'occupation baissait sensiblement — le conflit horloger qui nous a opposé aux Etats-Unis démontre que nous sommes toujours à la merci d'un fléchissement de l'activité — il faudrait recourir à la création de possibilités de travail pour redonner une impulsion à la vie économique. La création de possibilités de travail est l'affaire de l'Etat et de l'économie privée tout à la fois. Elle doit être très soigneusement préparée et financée. M. Zipfel et ses collaborateurs ont accompli un énorme et minutieux travail. Les risques inhérents à l'économie de marché rendent ces précautions et ces préparatifs indispensables. Comme je viens de le dire, ils ne sont pas seulement l'affaire de l'Etat; le patronat et le monde de la finance doivent en assumer leur part. Le régime de la libre entreprise n'est concevable que si l'on a le courage d'affronter les risques et les responsabilités qu'il implique. Trop souvent, malheureusement, des considérations purement financières et comptables ont supplanté ces vertus.

L'activité pouvant fléchir à tout moment, il est indispensable que l'Etat soit prêt en tout temps à intervenir. C'est pourquoi on a posé en principe que les pouvoirs publics doivent amortir les dettes en temps de prospérité afin d'être à même, en phase de dépression, de recourir à l'emprunt pour financer les travaux et commandes supplémentaires qui doivent imprimer à l'activité économique l'impulsion dont elle a besoin. La Confédération serait donc bien inspirée de ramener à un montant plus raisonnable une dette qui s'inscrit encore à 7,8 milliards. Evidemment, il ne manque pas de gens pour prétendre que l'endettement de l'Etat est aujourd'hui une nécessité et qu'une dette de cette ampleur n'est préjudiciable à per-

sonne. La Confédération jouit d'une confiance absolue et le franc suisse repose sur des fondements solides. C'est exact. En revanche, il n'est pas vrai que notre énorme endettement n'est préjudiciable à personne. Les intérêts absorbent chaque année un quart de milliard, à la charge des contribuables. Pendant des années, la Confédération n'a pas eu la possibilité d'amortir la dette parce que ses recettes étaient insuffisantes.

Mais la situation a changé. Les comptes se soldent par des bénéfices. La caisse de l'Etat n'est plus un tonneau sans fond, mais un tonneau que l'on s'apprête de toute part à mettre en perce. On proclame que l'heure du contribuable a sonné. Les élections du Conseil national approchent et l'on cherche à capter les bonnes grâces du citoyen-contribuable. Il va de soi que ceux qui promettent un abaissement des impôts peuvent compter sur un regain de popularité.

En dépit de l'euphorie générale, nous avons cependant le devoir d'exprimer nos craintes, même au risque de jeter un pavé dans la mare où les canards barbottent si joyeusement. Nous devons nous demander si, dans les circonstances présentes, une réduction des impôts est vraiment raisonnable et si elle n'est pas, plutôt, une coûteuse contribution aux élections parlementaires. Il serait préférable, à nos yeux, d'amortir la dette ou de constituer des réserves en prévision d'un ralentissement de l'activité économique. Le Comité syndical est d'avis que l'on est en train d'engager le pays dans une politique financière qui ne répond guère aux exigences économiques élémentaires, à celles du plein emploi en particulier. *Si cette politique devait être dictée par les revendications formulées par l'initiative lucernoise, les privilégiés en seraient les principaux bénéficiaires. C'est pourquoi nous repoussons cette initiative.*

Pour une fiscalité sociale

Le problème de la réduction des impôts est posé. Mais s'il est facile de les diminuer, il serait, en revanche, très difficile de les rajuster aux circonstances si elles venaient à changer. Quoi qu'il en soit, du moment que l'abaissement des charges fiscales de la Confédération est à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas nous en désintéresser. Sur le plan fiscal comme ailleurs, nous devons défendre les intérêts des travailleurs. *Nous devons veiller à ce que cette réduction des impôts, si elle intervient vraiment, ait avant tout pour effet d'alléger les charges des petits contribuables et que cette mesure ne soit pas étendue à ceux qui n'en ont pas besoin.* Nous combattons systématiquement tout projet qui ne proposerait qu'une diminution symbolique des petits revenus, mais un allégement massif pour les gros contribuables. En revanche, nous nous rallions aux diminutions

de l'impôt pour la défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires préconisées par l'initiative lancée par le Parti socialiste.

Ces commentaires seraient incomplets si nous ne rappelions pas que nous donnons la priorité aux tâches sociales de l'Etat. Un pays riche ne peut pas refuser les moyens nécessaires à l'exécution de ces tâches. *Le peuple, qui est l'artisan de cette richesse, a le droit d'exiger de l'Etat qu'il atténue dans la mesure du possible les soucis et les peines de ceux de nos concitoyens qui sont les moins favorisés par le sort.* N'oublions ni l'assurance-invalidité, ni les améliorations qui doivent être encore apportées à l'A. V. S., ni la revision de l'assurance-maladie. *Nous soutiendrons aussi les efforts déployés par le Parti socialiste en faveur de l'assurance-invalidité.* Cette assurance est depuis longtemps nécessaire. Nous pouvons en supporter les charges. Notre démocratie n'a pas le droit d'abandonner une partie des handicapés à l'assistance publique. La Suisse, qui a été épargnée par la guerre, peut et doit leur accorder une aide généreuse et assurer dans la dignité leur réintégration dans la vie économique.

Les postulats sociaux de l'Union syndicale sont raisonnables. Mais ils ne sont réalisables que si l'Etat dispose des moyens financiers nécessaires à cet effet, qu'à la condition aussi que le peuple suisse fasse preuve d'un esprit suffisamment généreux. *L'Union syndicale n'acceptera une baisse des impôts que si elle est aménagée de manière à ne pas empêcher une politique sociale hardie et généreuse.*

Certains milieux préconisent un abaissement des impôts directs pour mieux permettre un relèvement des impôts indirects. Il se peut même qu'ils spéculent sur la revision du tarif général des douanes. Pour des raisons d'ordre technique, cette revision est depuis longtemps nécessaire. Elle faciliterait notre adhésion à la G. A. T. T. si cette décision devait se révéler judicieuse. *Mais en aucun cas, la réforme du tarif douanier ne doit être dictée par des considérations de nature fiscale.* L'Union syndicale, qui repousse tout abaissement des impôts directs ayant pour contrepartie un relèvement des impôts indirects, se dresserait énergiquement contre une revision du tarif douanier visant à cette fin. *Nous sommes catégoriquement opposés au protectionnisme.* Préjudiciable à notre commerce extérieur, il ne peut être que contraire aux intérêts des travailleurs. Nous admettons qu'il peut être nécessaire d'adapter certaines de nos positions douanières à celles de l'étranger, en particulier dans les cas où, de toute évidence, les produits suisses tirent la courte paille. L'Union syndicale suisse n'ignore pas les difficultés d'une revision du tarif douanier. Elle doit être conçue de manière à faciliter nos négociations avec l'étranger. *Mais en aucun cas elle ne doit donner une nouvelle impulsion au renchérissement. Nous combattons tout projet qui ne répondrait pas à cette exigence.*

Durée du travail

Je ne m'étendrai pas longuement sur le problème de la réduction de la durée du travail. Il a été largement discuté au sein des fédérations, du Comité syndical et de la Commission syndicale. Les syndicats n'ont jamais cessé de lutter pour alléger la peine des hommes. Ils poursuivront leur action. *L'Union syndicale et ses fédérations sont favorables à une nouvelle réduction de la durée du travail, mais à la condition qu'elle ait pour contrepartie un relèvement correspondant des salaires. Les travailleurs suisses ne sont pas en mesure de renoncer à une partie de leur revenu.*

L'initiative lancée par l'Alliance des indépendants ne donne pas l'assurance que l'abaissement de la durée du travail sera accompagnée d'une augmentation correspondante des salaires. Les indépendants visent à ramener les horaires de travail en vigueur dans les fabriques à quarante-quatre heures au cours de l'année qui suivra l'acceptation de l'initiative par le peuple. Ils laissent entièrement de côté l'adaptation des salaires. Et pour cause. Elle ne peut pas être réalisée par la voie de l'initiative. Cette tâche est généreusement laissée aux syndicats. Il n'est pas besoin de rappeler qu'il est infiniment plus facile d'exiger une diminution de la durée du travail que d'empêcher qu'elle n'entraîne des conséquences financières préjudiciables pour les travailleurs. Et comment, parallèlement à la réduction de la durée du travail et à l'adaptation des salaires qui doit l'accompagner, assurer encore aux travailleurs un relèvement de leurs salaires réels? C'est la question qui se pose à la plupart des fédérations affiliées à l'Union syndicale.

Ces considérations ont engagé la Commission syndicale à recommander une réduction progressive de la durée du travail. A cet effet, les fédérations doivent engager, dans les limites des conventions collectives, des pourparlers avec les employeurs. *Une diminution de la durée du travail d'une heure par semaine et par an permettrait d'éviter des pertes de gain.* Les milieux patronaux s'opposent à cette solution, aussi souple que raisonnable. Nous nous y attendions. Les employeurs ont adopté la même attitude lorsqu'il s'est agi d'introduire la semaine de quarante-huit heures, d'accorder des vacances payées, puis d'en étendre la durée. Malgré les catastrophes qu'ils ont prophétisées, leurs entreprises n'en sont pas moins prospères. Il est pénible de se voir opposer sans cesse des arguments auxquels personne ne croit parce qu'ils ont régulièrement été infirmés par la réalité.

Si les indépendants ont lancé cette initiative, c'est bien plus à des fins électorales que pour aider les syndicats. Si telle avait été leur intention, il eût été logique qu'ils prennent préalablement contact avec nous. Ils s'en sont soigneusement abstenus. Ils ont cédé à l'illusion de croire qu'ils déclencheraient seuls une vague de fond dans

le monde ouvrier, qu'ils mettraient les syndicats dans l'embarras, dans leurs petits souliers comme on dit. Ils ont espéré, vainement, que leur initiative sémerait la confusion dans nos rangs. La manœuvre a pitoyablement échoué. Les syndicats n'ont jamais toléré qu'on leur dicte leur ligne de conduite. Ils s'en sont toujours bien trouvé. Nous aborderons donc le problème de la réduction de la durée du travail en toute indépendance, avec les méthodes qui nous paraissent les mieux appropriées. Les syndicats allemands et britanniques l'envisagent d'ailleurs de la même manière que nous.

Au cours de cet exposé, j'ai abordé nombre de questions qu'il appartient aux Chambres fédérales de trancher. Les élections approchent. De toute part, on brigue les voix ouvrières. Sur le plan politique, ce sont les partis qui donnent le ton. Je dis bien *les* partis. Si pour notre malheur nous devions un jour ne connaître qu'un seul parti, la Suisse ne serait plus la Suisse indépendante d'aujourd'hui, mais un de ces satellites où la liberté et la justice sociale n'existent que sur le papier. A elle seule, l'existence de ces satellites doit nous engager à demeurer vigilants — et fidèles au principe de la défense nationale.

C'est au Parlement que les problèmes trouvent leur solution

Chaque groupement économique sait que c'est au Parlement que se décident les grands problèmes économiques qui l'intéressent. Il est dès lors compréhensible que les paysans s'efforcent d'envoyer à Berne des hommes qui connaissent bien leurs soucis et leurs revendications, que les industriels, les artisans, les commerçants en fassent autant. Pourquoi les travailleurs n'auraient-ils pas le même droit? Il est donc tout aussi naturel qu'ils envoient siéger aux Chambres des hommes qui ont leur confiance, et notamment des militants syndicaux. C'est parfaitement conforme au jeu de la démocratie telle que nous l'entendons dans notre pays. Pourtant, certains milieux paraissent n'être pas de cet avis. Parce que les syndicats délèguent des représentants au Parlement par l'intermédiaire d'un parti, on les accuse de violer le principe de l'indépendance politique qu'ils proclament. Mais quand les paysans, les industriels, les commerçants se font représenter par le truchement d'un parti, les censeurs se taisent. Ce qui importe pour nous, ce n'est pas la tendance politique: ce sont les intérêts des travailleurs. Ce qui importe pour les artisans, les industriels, les paysans, c'est la défense des intérêts de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture. Je regrette d'être si prosaïque. Mais il faut voir les choses comme elles sont.

Cependant, au-dessus des intérêts particuliers des divers groupes, tous connaissent et reconnaissent des intérêts et des idéaux communs. Parce qu'ils sont communs à tous, ils peuvent être légitimement défendus par chacun, par le représentant de l'industrie comme

par le représentant des paysans ou le porte-parole des travailleurs. La défense de ces intérêts et de ces idéaux communs n'est le monopole d'aucun parti, d'aucun groupement.

Malheureusement, de nombreux travailleurs s'abstiennent encore de donner leur voix aux hommes qui défendent leurs intérêts au Parlement. Cette carence suffit à expliquer pourquoi tant de projets de nature à améliorer la situation du monde du travail sont repoussés ou restent si longtemps en panne. Si tous les travailleurs votaient conformément à leur intérêt le plus évident, la situation serait autre. A ceux qui se bornent à critiquer, nous répondrons que chaque peuple a le Parlement qu'il mérite.

En bref, les travailleurs ont tout lieu de souhaiter que leur cause soit plus efficacement défendue dans l'hémicycle parlementaire. En conséquence, les syndicats, qui sont l'organisation économique des salariés, s'emploieront à accroître leur représentation aux Chambres fédérales. Ils en auront l'occasion fin octobre prochain.

L'Union syndicale a 75 ans. Au cours de ces trois quarts de siècle, les syndicats ont accompli un énorme travail. Ils ont bien servi la démocratie. Ils ont contribué à la rendre plus sociale. Au cours des années, des milliers de militants se sont dépensés sans compter. Qu'ils soient ici remerciés. Nombre d'entre eux ont travaillé dans des conditions difficiles et dans une atmosphère hostile. Ils n'ont pas perdu courage. Le mouvement syndical apprécie à leur juste valeur leur dévouement et la grande tâche qu'ils ont accomplie.

Septante-cinq ans d'activité syndicale n'ont ni appauvri le pays ni dépouillé le patronat. Jamais la Suisse n'a été plus prospère ni le revenu national plus élevé. Si les syndicats n'avaient pas pratiqué une politique raisonnable inspirée par le souci de l'intérêt général, s'ils n'avaient pas fait preuve de discipline, l'essor économique du pays n'aurait pas atteint la même ampleur. Nous savons tous que le niveau social de la Suisse est commandé par le travail du peuple suisse, que ce travail soit effectué dans l'industrie privée ou dans les services publics. On parle beaucoup aujourd'hui de l'accroissement de la productivité et de l'amélioration des relations humaines. Dans ce domaine, de grands progrès peuvent être encore réalisés, des progrès qui contribueront à leur tour à augmenter le bien-être général, tant il est vrai que le respect de la dignité du travailleur est l'un des éléments de la prospérité.

Le syndicalisme n'est pas opposé au patronat progressiste. Nombre des accords collectifs actuellement en vigueur sont le résultat d'une fructueuse collaboration entre employeurs et travailleurs. Nous n'avons qu'un désir: développer encore cette coopération et multiplier le nombre de ces conventions collectives.

En revanche, le syndicalisme se dresse et se dressera toujours contre les égoïsmes, la mauvaise volonté et l'incompréhension qui freinent l'avance du progrès social. Nous devons malheureusement

constater que la prospérité et la vie facile n'ont pas eu pour effet d'atténuer l'égoïsme des milieux privilégiés.

Il est incontestable que les syndicats, par leur action, ont contribué à accroître la part du revenu national qui est dévolue aux travailleurs. Mais il n'en reste pas moins que nous ne sommes pas encore au bout de la promotion ouvrière.

Conclusions

De grands progrès restent à accomplir, qui exigent encore un renforcement du mouvement syndical. Mais pour atteindre cet objectif, il faut que chaque syndiqué demeure fidèle et probe défenseur de sa cause, de la liberté et de la démocratie. L'Union syndicale a 75 ans. L'Union syndicale continue. Elle groupe plus de 400 000 salariés persuadés que seules l'action, l'énergie, l'endurance alliées à un sentiment profond de la justice et à l'expérience peuvent assurer à la classe travailleuse la place à laquelle elle a droit dans notre Etat suisse.

Au cours de ces septante-cinq années, deux guerres mondiales ont fauché la jeunesse de maints pays. Par deux fois elles ont détruit les fruits du travail de tous. Nous sommes entrés dans l'ère atomique. Une troisième conflagration mondiale signifierait l'anéantissement de notre civilisation. Le syndicalisme doit donc contribuer aux efforts de ceux qui œuvrent pour asseoir la paix sur des fondements durables, sur les fondements du droit et de la justice, dans une société qui aura définitivement condamné toutes les formes d'exploitation, dans une société où les droits et la dignité de l'homme seront enfin respectés.

Au-delà des frontières, nous tendons la main à nos amis de la Confédération internationale des syndicats libres. Il y a des problèmes à résoudre sur le plan international avec l'aide des organisations syndicales de tous les pays libres. Avec nos amis de l'étranger, nous voulons combattre fraternellement pour la démocratie et la liberté. Avec nos amis, nous voulons défendre l'humanité, les nobles pensées et la justice, ces souverains biens des peuples. Ensemble nous devons aider les pays industriellement sous-développés. Nous n'oublierons pas, cependant, que la puissance du mouvement syndical international dépend de la santé et de la force des fédérations nationales. Si tel est le cas, le syndicalisme international fera le bonheur des travailleurs. Vouons-nous donc corps et âme à nos organisations quand nous reprendrons l'action quotidienne.